

Commerce. L'arrangement actuel n'est pas nouveau.

M. McIntosh: Il n'en a pas toujours été ainsi.

M. Pépin: La situation actuelle est normale. La seule exception s'est produite de 1960 à 1963, alors que la Commission du blé relevait de l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton).

M. McIntosh: Quand a-t-elle été établie?

M. Pépin: Je voudrais maintenant énoncer les trois principaux arguments en faveur de l'arrangement actuel. Le premier se rattache à l'histoire. Voici ce dont il s'agit: dans le passé, le Canada a vendu tout autant de blé lorsque la Commission du blé relevait du ministère du Commerce que lorsqu'elle relevait du ministère de l'Agriculture, sauf cependant en ce qui a trait aux ventes à la Chine au cours de certaines années. Nous savons que les ventes les plus considérables ont été faites en 1952-1953, alors que nous avons écoulé 385 millions de boisseaux. J'ajoute qu'à l'époque le sous-ministre du Commerce était l'homme qui est aujourd'hui ministre (M. Sharp).

M. McIntosh: Quelles sont vos sources de renseignements quant à ces chiffres?

Des voix: Règlement!

M. Pépin: Je désire ajouter à ce que je viens de dire qu'aujourd'hui, sous l'autorité du ministère du Commerce, la Commission écoule plus de blé qu'elle n'en a jamais vendu de 1960 à avril 1963, alors qu'elle était dirigée par le ministère de l'Agriculture. Son efficacité n'est pas en cause. La Commission canadienne du blé fonctionne aussi efficacement aujourd'hui sous le ministère du Commerce que naguère sous celui de l'Agriculture, quand celui-ci était dirigé par l'honorable député de Qu'Appelle.

En deuxième lieu, j'affirme que le blé n'est pas étranger au circuit général du commerce. La vente du blé s'inscrit dans les structures commerciales d'ensemble. Sur les marchés internationaux, les négociations ne sont pas réparties dans des catégories étanches. Ainsi, au cours des pourparlers du GATT, la question des denrées agricoles n'est pas étudiée isolément. Les représentants du Canada doivent se pencher constamment sur l'ensemble du tableau.

(Texte)

Le communiqué de presse de la dernière réunion de GATT était rédigé ainsi:

L'ordre du jour est le suivant:

1. Mesures tendant à l'expansion du commerce des pays en cours de développement.
2. Dispositions tendant à l'abaissement ou à l'élimination des barrières tarifaires.
3. Mesures donnant aux denrées agricoles et autres matières premières un meilleur accès aux marchés.

On constate que dans les négociations de GATT, le problème de l'agriculture n'est pas isolé des autres problèmes commerciaux.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le Canada éprouve de grandes difficultés dans le domaine du commerce, et il faut à tout prix mettre tous les avantages de notre côté. Il faut que les autorités qui nous représentent dans ces grandes négociations internationales soient en mesure de faire des arrangements sur la base la plus générale possible. Le Canada ne peut tout de même pas isoler le commerce du blé du commerce en général.

Monsieur l'Orateur, je tiens également à attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le ministère du Commerce possède un excellent réseau de délégués commerciaux qui servent d'éclaireurs dans tous les pays du monde. L'équipement commercial du ministère du Commerce est très supérieur à celui du ministère de l'Agriculture. Le bon sens est là.

Mon troisième point a trait à la distribution des tâches entre les ministères du gouvernement. Il y a quelques semaines à peine, les députés de l'opposition accusaient le gouvernement de priver le ministère du Commerce d'une partie de son autorité pour la passer au ministère de l'Industrie. Et voici maintenant que ces mêmes messieurs qui, à ce moment-là, se plaignaient que nous étions en train de vider le ministère du Commerce de sa compétence, nous engagent aujourd'hui à vider le ministère du Commerce de son autorité sur la Commission canadienne du blé. Ce n'est pas logique, n'est-ce pas? Ils se contredisent encore une fois. D'ailleurs, ce n'est pas la première, et ce ne sera sûrement pas la dernière.

Monsieur l'Orateur, je tiens à ajouter ceci: Nos amis du ministère de l'Agriculture nous disent qu'ils ont déjà beaucoup de travail, qu'ils en ont suffisamment pour se tenir occupés, même qu'il est question, présentement, d'avoir un deuxième ministre de l'Agriculture tellement il y a de travail à ce ministère-là.

M. Pigeon: Ils sont tous deux en voyage!

M. Dupuis: Il y a des pigeons voyageurs, aussi!

M. Habel: D'où venez-vous, vous?

M. Pépin: Monsieur l'Orateur, je vais continuer mes observations.

D'ailleurs, le fait que le ministère de l'Agriculture ait suffisamment de travail et que les fonctionnaires soient très occupés est confirmé par les dires mêmes de l'ancien ministre de l'Agriculture. C'est bien le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) qui, au cours des derniers jours de son règne, se plaignait de ne pas avoir eu le temps qu'il fallait pour